

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces,
 pour un an 26 fl. 30 fl.
 six mois 14 » 16 »
 trois mois 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fr. 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, Lager Nieuwmarkt
 derrière le Prinsgracht, n° 10
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT
 ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden libraire
 Spui, à La Haye
 Les lettres et paquets doivent
 être envoyés à la direction française

LA HAYE, 9 Mars.

Les Etats-Unis et l'Angleterre.

Nous recevons par le Havre des nouvelles d'Amérique, qui remontent jusqu'au 16 février. La question de l'Orégon a fait enfin un pas.

La chambre des représentants n'a pas voulu laisser au libre arbitre du président la dénonciation de la convention de 1828; mais elle a repoussé en même temps toute la proposition, qui avait un caractère d'hostilité déclarée pour l'Angleterre. Elle a voté à une majorité considérable (172 contre 46 et 163 contre 27) la dénonciation de la convention, mais en y ajoutant une seconde résolution qui explique et atténue la première.

1^o Il est résolu par la chambre des représentants des Etats-Unis, que le président n'a pas le droit de dénoncer la convention de 1828, sans le consentement du sénat. 2^o Il est en outre résolu qu'en adoptant cette résolution, la chambre ne veut pas limiter le droit ou la faculté qui appartient aux deux parties contractantes de renouveler ou de continuer les négociations, pour arriver à une solution à l'amiable du différend auquel a donné lieu le territoire de l'Orégon.

Le débat a été clos par un discours de M. Adams, qui a persisté dans son opinion, que cette seconde résolution ôte à la première tout caractère agressif; son adoption implique le désir que les négociations soient reprises et met M. Polk dans la nécessité de faire une nouvelle tentative à cet égard. Le retranchement des mots sans délai qui se trouvaient dans la première résolution laisse plus rien d'impératif à la décision des représentants, et permet au président de choisir le moment opportun pour dénoncer la convention.

Dans le sénat le débat s'est ouvert sur la question de l'Orégon, immédiatement après le vote de la seconde chambre. On sait que trois propositions ont été soumises au jugement de cette chambre. La première, qui concerne les affaires étrangères, dont le territoire de l'Orégon est une partie, est la plus agressive. Elle propose que le territoire de l'Orégon, cette partie de M. Calhoun, qui soutient le contraire, et revendique pour le président un pouvoir plein pour traiter avec les puissances étrangères. La discussion a commencé par un discours belliqueux de M. Allen et se prolongera sans doute pendant bon nombre de jours; mais la décision de la chambre des représentants ne sera pas sans influence sur la détermination du sénat.

Il ne serait point impossible, du reste, que la question se trouvât tout à coup tranchée par la diplomatie. La communication faite au congrès par M. Polk, et de laquelle il résultait que le président avait deux fois repoussé l'offre d'un arbitrage, avait répandu beaucoup de méfiance aux Etats-Unis; l'agitation avait été extrême dans les villes commerçantes, et les fonds avaient subi une dépréciation considérable. Il en était résulté des divergences d'opinion dans le gouvernement, des divergences d'opinion dans le cabinet.

Sur ces entrefaites, M. Polk a renouvelé implicitement la proposition d'un compromis, en témoignant l'espérance de recevoir l'autorisation de reproduire le compromis offert en 1827 par M. Gallatin. Cette fois, M. Buchanan n'a pas repoussé d'une manière absolue la proposition, mais en déclarant que le président ne prendrait pas sur lui la responsabilité de céder aucune partie de l'Orégon, M. Buchanan a ajouté que le gouvernement américain soutiendrait la proposition au congrès si elle lui était faite, et qu'il se conformerait à la décision de la législature.

Le bruit courait donc à New-York et à Washington que le président allait très prochainement adresser un message au congrès et inviter celui-ci à adopter une résolution conjointe, ou une mesure législative analogue, en vue de déterminer la ligne de partage de l'Orégon. Le même bruit réclamerait des concessions considérables de la part de l'Angleterre, pour que l'on pût respecter la décision du congrès, quelle qu'elle fût.

Il est possible que ce bruit soit fondé, et que M. Polk, qui s'est avancé d'une manière si formelle, ait recouru à l'intervention du congrès pour pouvoir reculer en sauvant l'honneur, ou pour rejeter sur les chambres la responsabilité d'un conflit. Mais si le message soumet aux deux chambres la question de délimitation, ce sera pour ceux qui réclament l'Orégon tout entier l'occasion d'un combat désespéré; et il sera fort difficile d'obtenir dans ce cas la majorité des deux tiers exigée par la constitution pour arriver à une décision.

Un journal anglais publie l'article suivant sur le conflit entre l'Angleterre et les Etats-Unis:

L'état de nos relations avec les Etats-Unis devient de jour en jour plus alarmant. Dans ces circonstances, tandis que nous ne savons pas quels événements peuvent surgir d'un moment à l'autre, nous nous sommes naturellement recourus à l'histoire pour voir quelle ligne de conduite suivirent les Etats-Unis lorsqu'ils éclatèrent la guerre en 1812. Les ordres du conseil que le gouvernement fut obligé de rendre pour repousser les navires de Milan et de Berlin donnaient lieu à une controverse entre le cabinet et le gouvernement américain, pendant les 2 ans et demi précédents; en dépit des remontrances des négociants anglais le parlement, à cause de la guerre avec la France, avait refusé de les rapporter. Enfin un changement de ministère étant intervenu, la détresse des classes manufacturières et commerçantes étant à son comble, le 23 juin 1812, les funestes ordres du conseil furent formellement révoqués pour ce qui regardait l'Amérique. Mais déjà, le 18 du même mois, le gouvernement américain avait déclaré la guerre à la Grande-Bretagne. Nos ministres ayant, par la révocation des ordres du conseil, fait disparaître les motifs de guerre, espéraient naturellement que les Américains reviendraient sur leur déclaration d'hostilités et qu'ils espèrent ils ne recourraient aux armes que le 13 octobre suivant. Mais l'histoire nous apprend que cet acte de magnanimité fut accueilli dans un tout autre esprit par les Américains et tandis que nous montrions à leur égard des dispositions aussi bienveillantes qu'il nous était possible, les Américains prirent par surprise les Anglais et leur opposèrent une telle animosité contre l'Angleterre que la guerre ne pouvait plus être écartée.

Le Morning-Advertiser, après avoir cité les divers faits de cette guerre, compare la situation d'aujourd'hui avec celle d'aujourd'hui et démontre que tandis qu'en Angleterre les hommes

d'Etat, les orateurs, les écrivains, tous les hommes d'intelligence enfin, témoignent des dispositions les plus conciliantes, il en est tout autrement aux Etats-Unis. Dans le congrès, les orateurs expriment les sentiments les plus haineux, non-seulement contre l'Angleterre, mais contre la France, la Russie et contre toute l'Europe. Il fait ressortir la folie et l'odieuse d'une pareille conduite.

Nous apprenons que le Roi a nommé aux fonctions de membre du collège des conseillers et maîtres généraux de la monnaie, M. A. Calkoen, en remplacement de M. le baron Van de Capellen, démissionnaire.

Une résolution du ministre des finances porte que la soude soumise au tarif des douanes de l'article 202, n'est autre que la soude de soude et que la soude pure doit être rangée au nombre des produits chimiques.

La Gazette de Madrid, du 28 février, contient l'ordre suivant: Ministère des affaires étrangères. — A l'occasion du décès de S. A. R. le Prince Guillaume-Frédéric, neveu de S. M. le Roi des Pays-Bas, la Reine notre souveraine a décidé que la cour prendrait le deuil pour six jours à dater d'aujourd'hui. Les trois premiers en grand deuil, et les trois derniers en petit deuil.

Les nouvelles parvenues de la Pologne, étant plus tranquilles que les précédentes, paraissent avoir rassuré les spéculateurs en fonds publics. Le bulletin de la société des effets publics d'Amsterdam, d'hier, annonce que les cours de nos intérêts, ainsi que celui des fonds espagnols et portugais, s'est amélioré.

Les lettres arrivées de Lemberg annoncent que l'insurrection en Galicie y est reprise énergiquement tant par la force armée que par la population qui se lève en masse à l'appui du gouvernement. Le rétablissement de l'ordre dans le royaume de la Galicie peut être regardé comme achevé à l'heure qu'il est. Les fonds métalliques 5 p. c. sont très recherchés et continuent de hausser à la bourse de Vienne. C'est le 2 mars, que l'attaque combinée contre Cracovie a dû avoir lieu de la part des troupes autrichiennes et russes; les troupes prussiennes se rapprochent également à marches forcées du théâtre de l'insurrection; de façon que dans peu de jours on espère avoir rétabli l'ordre dans la ville et le territoire de la république de Cracovie.

On lit dans le Journal de Bombay, Courrier-Office qui est parvenu à Marseille par un navire parti d'Alexandrie, 24 heures après celui qui a apporté les dernières nouvelles des Indes, de nouveaux détails dont voici un extrait:

D'après une lettre de Delhi, sir Harry Smith, marchand vers Lood-Liana, a été attaqué par 10,000 sikhs, les sepoys se sont sauvés en déroute. Les 31^e et 53^e régiments ont beaucoup souffert et sir Harry Smith a cru devoir se mettre en retraite. Cette nouvelle nous est parvenue par la voie de Marseille. Les journaux anglais, arrivés hier au soir, nous apprennent que le 24 février dernier entre les troupes anglaises et les Indes. Dans tous les cas, il paraît certain que les Indes sont restées dans l'attente de nouvelles nouvelles.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 10 MARS 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

IX.

LE VOYAGE

Vous comprenez, continua Albert, qu'au lieu de m'expliquer à mon voyage ma mère l'approuvera de tout son cœur, puisqu'elle me fait chaque jour des recommandations qu'elle me fait chaque jour.

— Allez vite, dit Monte-Christo; à ce soir. Soyez ici à cinq heures, nous nous en irons à sept heures.

— Au rétro ou dans les environs?

— Il ne vous faut que huit heures pour faire quarante-huit lieues?

— C'est encore beaucoup, dit Monte-Christo.

— Décidément vous êtes l'homme des prodiges, et vous arriverez, non seulement à dépasser les chemins de fer, ce qui n'est pas bien difficile, en surmontant, mais encore à aller plus vite que le télégraphe.

— En attendant, vicomte, comme il nous faut toujours sept ou huit heures pour arriver là-bas, soyez exact.

— Soyez tranquille, je n'ai rien autre chose à faire d'ici là que de m'ap-

— A cinq heures, alors.

— A cinq heures.

Albert sortit. Monte-Christo, après lui avoir en souriant fait un signe de tête, demeura un instant pensif et comme absorbé dans une profonde méditation. Enfin, passant la main sur son front comme pour écarter sa rêverie, il alla au timbre et frappa deux coups.

Le bruit des deux coups frappés par Monte-Christo sur le timbre, Bertuccio dit-il, ce n'est pas demain, ce n'est pas après-demain, c'est ce soir que je pars pour la Normandie. Ici à cinq heures, c'est plus de temps qu'il ne vous en faut; vous n'avez qu'à attendre les palefreniers du premier relais; M. de Morcerf, m'a recommandé d'aller à cinq heures.

de poste passera à six heures précises. Le palefrenier de Pontoise envoie aux relais suivants un exprès, qui en envoie un autre; et, six heures après, tous les relais disposés sur la route étaient prévenus.

Avant de partir, le comte monta chez Haydée, lui annonça son départ, lui dit le lieu où il allait, et mit toute sa maison à ses ordres.

Albert fut exact. Le voyage, sombre à son commencement, s'éclaircit bientôt par l'effet physique de la rapidité. Morcerf n'avait pas idée d'une pareille vitesse.

— En effet, dit Monte-Christo, avec votre poste faisant ses deux lieues à l'heure, avec cette loi stupide qui défend à un voyageur de dépasser l'autre sans lui demander la permission; et qui fait qu'un voyageur malade ou qu'un vieux le droit d'enchaîner à sa suite les voyageurs allégres et bien portants, il n'y a pas de locomotion possible; ainsi j'évite cet incon vénient en voyageant avec mon propre postillon et mes propres chevaux, n'est-ce pas, monsieur?

— Et de quoi, passait la tête par la portière et poussait un petit cri d'excitation qui donnait des ailes aux chevaux; ils ne couraient plus, ils volaient. La voiture roulait comme un tonnerre sur pavé royal, et chacun se détournait pour voir passer les météores flamboyants. Ali, répétant ce cri, soupirait en montrant ses dents blanches, serrées dans ses mains robustes les rênes écumanantes, aiguillonnait les chevaux, dont les belles crinières s'éparpillaient au vent; Ali, l'enfant du désert, se trouvait dans son élément, et avec son visage, ses yeux ardents, son burnous de neige, il semblait, au milieu de la poussière qu'il soulevait, le génie du Simoum ou le dieu de l'ouragan.

— Voilà, dit Morcerf, une volupté que je ne connais pas, c'est la volupté de la vitesse.

Et les derniers nuages de son front se dissipèrent, comme si l'air qu'il fendait emportait ces nuages avec lui.

— Mais où diable trouvez-vous de pareils chevaux? demanda Albert; vous les faites donc faire exprès?

— Justement, dit le comte; il y a six ans je trouvai en Hongrie un fameux étalon renommé pour sa vitesse; je l'achetai je ne sais plus combien; ce fut Bertuccio qui paya. Dans la même année il eut trente-deux enfants; c'est toute cette progéniture du même père que nous allons passer en revue; ils sont tous pareils, noirs, sans une seule tache, excepté une étoile au front, car à ce privilège du hâs on a choisi des juments, comme aux pachas on choisit des favorites.

— C'est admirable!... Mais dites-moi, comte, que faites-vous de tous ces chevaux?

— Vous le voyez, je voyage avec eux.

— Mais vous ne voyagez pas toujours.

— Quand je n'ai rien à faire, Bertuccio les vend, et il prétend

qu'il gagnera trente ou quarante mille francs sur eux.

— Mais il n'y aura pas de Roi d'Europe assez riche pour vous les acheter.

— Alors il les vendra à quelque simple vizir d'Orient, qui videra son trésor pour les payer, et qui remplira son trésor en administrant des coups de bâton sous la plante des pieds de ses sujets.

— Comte, voulez-vous que je vous communique une pensée qui m'est venue?

— Faites.

— C'est qu'après vous M. Bertuccio doit être le plus riche particulier de l'Europe.

— Eh bien! vous vous trompez, vicomte; je suis sûr que si vous comptiez les poches de Bertuccio, vous n'y trouveriez pas dix sous valant.

— Pourquoi cela? demanda le jeune homme; c'est dans un portefeuille que M. Bertuccio a ses millions.

— Jamais de merveilleux avec moi, Albert, dit Monte-Christo, et de la raison, voilà tout; or, écoutez ce dilemme: un intendait voler, mais pourquoi voler-t-il?

— Dame! parce que c'est dans sa nature, ce me semble, dit Albert; il vole pour voler.

— Eh bien! non, vous vous trompez; il vole parce qu'il a une femme, des enfants, des désirs ambitieux pour lui et pour sa famille; il vole surtout parce qu'il n'est pas sûr de ne quitter jamais son château; et qu'il veut se faire un avenir. Eh bien! M. Bertuccio est seul au monde; il pûte dans ma bourse sans me rendre compte; il est sûr de ne jamais me quitter.

— Pourquoi cela?

— Parce que je n'en trouverais pas un autre.

— Vous tenez dans un cercle vicieux, celui des probabilités.

— Oh! non pas, je suis dans les certitudes; le bon sergent, pour moi, c'est celui sur lequel j'ai droit de vie ou de mort.

— Et vous avez droit de vie et de mort sur Bertuccio? demanda Albert.

— Oui, répondit froidement le comte.

Il y a des mots qui ferment la conversation comme une porte de fer; le comte de Monte-Christo était un de ces mots-là.

Le reste du voyage s'accomplit avec la même rapidité; les trente-deux chevaux, divisés en huit relais, firent leurs quarante-sept lieues en huit heures.

On arriva au milieu de la nuit à la porte d'un beau parc. Le cocher était debout et tenait la grille ouverte; il avait été prévenu par le palefrenier du dernier relais.

Il était deux heures et demie du matin; on conduisit Morcerf à son appartement. Il trouva sa femme et un souper prêts. Le domestique qui avait servi le comte se tenait derrière de la voiture était à ses ordres. Baptis-

Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'un appareil de sauvetage en cas d'incendie, le *Sauveur*, inventé par le major Kessels. Nous avons fait ressortir les avantages que cet appareil présente pour sauver les personnes qui se trouvent dans des maisons incendiées. Le Roi en a commandé un pour le service du palais. Nous apprenons que cet instrument, fabriqué dans les établissements de MM. van Vlissingen et Dudok van Heel à Amsterdam, est arrivé à La Haye.

« Nous ne pouvons qu'engager les autorités communales à faire examiner cet appareil et à en doter les villes du royaume. En Belgique une grande partie des villes s'en sont pourvues. Voici au reste la réponse de la commission chargée par le gouvernement belge d'examiner les différents systèmes d'échelles, dites de sauvetage, dont on peut se servir sans les appliquer contre les bâtiments.

« Parmi les échelles, dites de sauvetage, destinées à agir à distance et à sauver les personnes, que la commission a été à même de juger soit d'après les dessins et descriptions, soit par des expériences directes, elle a distingué en première ligne l'échelle dite le *Sauveur*, inventée par M. le major d'artillerie Kessels.

Dans la séance du 7, de la chambre basse, M. le ministre de l'intérieur a donné des explications sur la situation du cabinet. Voici comment s'est exprimé M. Van de Weyer :

« Messieurs, jusqu'à présent le ministère, retenu par un sentiment de haute convenance que la chambre appréciera, n'a pas répondu aux différentes interpellations qui lui avaient été adressées relativement à la situation ministérielle. Aujourd'hui, Messieurs, mes collègues et moi, nous pouvons rompre le silence qu'un haut devoir nous imposait, et nous nous exprimons de répondre à l'attente de la chambre, et de déclarer qu'à la suite d'un dissentiment sur la portée et l'application des principes qui avaient servi de bases premières à la loi sur l'enseignement moyen, nous avons cru de notre devoir de supplier Sa Majesté de vouloir bien accepter les démissions respectives des fonctions que nous tenions de sa royale confiance.

« C'est, Messieurs, le 2 de ce mois, que ces démissions ont été adressées à Sa Majesté.

« Depuis, le roi, avant d'accepter ces démissions, m'ayant fait l'honneur de me demander si j'accepterais la haute mission de former un ministère sur les mêmes bases que celui du mois de juillet, je crus répondre à ce royal désir en m'adressant à mes propres collègues, à mes collègues, Messieurs, dont j'estimais et j'honorais les talents, le caractère, la droiture et la sincérité, à mes collègues qui avaient dirigé avec moi, dans le plus parfait accord, dans l'harmonie la plus constante, les affaires du pays.

« En conséquence, je fis près de mes honorables collègues une nouvelle tentative, et nous examinâmes de commun accord, consciencieusement et profondément, toutes les questions sur lesquelles avait porté notre premier dissentiment. Après de longues et mûres délibérations, mes collègues et moi, nous avons été convaincus que nous devions persister dans la résolution que nous avions prise le 2 de ce mois, et de maintenir les démissions que nous avions supplié Sa Majesté de vouloir accepter.

« En conséquence, Messieurs, en ce moment Sa Majesté avise, et je crois avoir rempli envers le roi la seconde tâche que Sa Majesté avait daigné me confier, en m'adressant à mes collègues et en faisant la démarche qui est restée sans résultat. »

On sait qu'un réfugié italien, M. Renzi, a été livré dernièrement aux autorités pontificales par les autorités du grand-duché de Toscane, en vertu des cartels d'extradition existant entre les gouvernements des deux pays. Le *Correspondant* prétend d'après des correspondances d'Italie, que le ministre de France a pris une part directe et officielle à cet acte de gouvernement toscan.

Le *Journal des Débats* lui fait la réponse suivante :

« Nous sommes en mesure de donner à cette assertion le démenti le plus formel, et d'affirmer que le ministre de France, M. de La Rochefoucauld, n'a pris aucune part, directe ou indirecte, à l'extradition de M. Renzi.

« Voici sur cette affaire quelques détails que nous avons lieu de croire exacts. On se souvient qu'à la suite des derniers troubles qui ont éclaté dans les États romains, un certain nombre de réfugiés avaient passé sur le territoire de la Toscane, et que le grand-duc, obéissant à des inspirations généreuses qui lui valurent des éloges universels et mérités, leur permit de se réfugier en France, malgré les conventions qui existaient entre son gouvernement et celui de Rome. Eo même temps, M. Renzi fut prévenu que s'il rentrait sur le territoire du grand-duché, le gouvernement toscan se verrait dans la nécessité d'exécuter les conventions; et qu'après avoir subi une détention de trois mois, il serait livré aux autorités pontificales.

M. Renzi crut devoir ne tenir aucun compte, ni de l'acte de clémence du

grand-duc, ni de l'avis qu'il avait reçu. Il rentra en Toscane; il y resta quelque temps à l'insu du gouvernement, et ce fut par le gouvernement romain lui-même que sa présence dans le pays fut dénoncée. Les autorités pontificales réclamèrent formellement l'exécution des cartels d'extradition. Le grand-duc, on doit le dire à son honneur, hésita avant d'obéir à cette nécessité douloureuse; mais, après avoir pris l'avis de son conseil, il se vit forcé de reconnaître qu'il ne pouvait se dispenser de faire droit à la demande du gouvernement romain. Il dut donc consentir à l'extradition de M. Renzi, et encore ne le fit-il qu'après avoir exigé du gouvernement pontifical la promesse formelle que la vie du prisonnier serait respectée.

La chambre belge a enfin terminé la discussion du projet de comptabilité générale. Un long débat s'est engagé sur l'article relatif à la société générale comme caissier de l'état, et la disposition présentée par M. le ministre des finances a été vivement combattue; néanmoins, la majorité de la chambre l'a adoptée; il est donc décidé que la société générale restera caissier de l'état jusqu'au 31 décembre 1849, moyennant un cautionnement qu'elle fournira, et que le service devra être définitivement réglé par une loi avant le 1^{er} janvier 1850.

On lit dans une correspondance du *Times*, datée de Madrid, 26 février :

Comme selon toutes les apparences, le général Paredès représente au Mexique le rétablissement du principe monarchique, notre gouvernement doit veiller à ce que le trône n'y soit occupé que par un prince espagnol. En effet, la glorieuse conquête du Mexique au 16^e siècle a été l'œuvre de l'Espagne; et durant 300 ans ces riches provinces ont existé sous le joug espagnol. Les Mexicains ont emprunté à l'Espagne les mœurs et les habitudes qui les distinguent, le langage qu'ils parlent et le Dieu qu'ils adorent. Leur origine est espagnole et ils portent des noms espagnols. Ils n'ont jamais cessé d'être nos frères, et si les vicissitudes des choses humaines les ont séparés de nous depuis quelque temps, la voix de la nature a maintenu en eux les sympathies qu'on éprouve toujours pour la nation à laquelle on doit son existence. Il est certain que si un trône doit être érigé au Mexique et qu'un prince espagnol soit appelé à l'occuper, il y exercera une autorité et une influence sans rivalité. Pour le moment, nous devons nous borner à effleurer une question qui n'est pas encore arrivée à son état de maturité, mais qui ne laisse pas d'être d'une haute importance. Nous nous réservons d'y revenir plus tard et de l'examiner avec plus de détails.

Troubles en Pologne.

Breslau, 1^{er} mars.
Par le convoi du chemin de fer de la Haute-Silésie arrivé ici hier à midi, on a reçu des nouvelles directes de Cracovie. On a démolé la maison d'un chambellan russe, ancien directeur de la police. Plusieurs hommes très-considerés, entr'autres le professeur W.....ski, ont quitté Cracovie sous prétexte de servir la révolution à l'étranger, et se sont réfugiés sur le territoire prussien; ceci a décidé le gouvernement provisoire de ne plus permettre à personne de sortir de Cracovie. La ville est divisée en onze districts, administrés par des commissaires spéciaux. Le gouvernement provisoire a déjà fait battre monnaie (P) et émis de nouveaux papiers-monnaie (PP); il a fait enlever les riches trésors qui se trouvaient dans l'église cathédrale.

C'est le lieutenant-général de Bohême qui est chargé de commander les troupes prussiennes qui ont déjà été nommées de se rendre; on pense que les troupes prussiennes agiront conjointement avec celles des deux autres puissances protectrices.

Les troupes prussiennes sont échelonnées le long de la frontière dans les cercles de Beuthen et de Pless. Vu la précipitation avec laquelle s'est faite la dislocation des troupes, on n'a pas encore pu établir des magasins et l'on est réduit aux faibles ressources qu'offre cette contrée très-peuplée et peu fertile. Cependant on remédiera bientôt à la pénurie des vivres, attendu que le chemin de fer assure de rapides communications avec Kosel et Breslau. Le chiffre des troupes qui se trouvent dans les deux cercles susnommés est d'environ 5,000 hommes; elles sont encore sur le pied de paix; cependant ici à Breslau, et dans d'autres localités on réunira incessamment leurs réserves pour les envoyer prochainement à leur destination.

Nous avons eu raison de révoquer en doute la nouvelle de l'arrestation de l'évêque suffragant de Posen et Gnesen. La *Gazette générale de Prusse* annonce, dans son numéro du 5 mars, que tous les bruits répandus par les journaux sur la conduite qu'aurait tenue ce prélat sont dénués de fondement. Elle ne dit pas, il est vrai, qu'il n'a pas été arrêté; mais, si est innocent, il va de soi qu'on n'a pu ni du le priver de sa liberté.

Ce même journal, qui avait jusqu'ici gardé le silence sur les événements de Cracovie, le rompt enfin pour révéler des dissensions intestines qui auraient éclaté parmi les membres du gouvernement révolutionnaire. Garzkowski, qui le premier s'était emparé du pouvoir, aurait été, suivant la feuille prussienne, contraint de s'en dessaisir en faveur d'un nommé Tysowski, lequel aurait à son tour failli être supplanté. Quoi qu'il en soit, voici la proclamation que Tysowski, qui prend le titre de dictateur, aurait publiée le 25 :

« Par une proclamation publiée ce matin, j'ai abdiqué le pouvoir en faveur de Michel Wiszniewski; mais je déclare par la présente avoir été contraint, par la trahison et la violence, à la signer. En conséquence, je livre Michel Wiszniewski au tribunal révolutionnaire.

« Cracovie, le 25 février. Signé, Jean Tysowski. »

Comme on voit, le désordre règne déjà parmi les chefs de l'insurrection. Voici ce que nous trouvons dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« De Cracovie on apprend que les insurgés avaient d'abord l'intention de marcher sur Posen, mais que les arrestations opérées dans cette province, ainsi que l'hostilité des paysans, leur ont fait changer leurs projets et les ont décidés à se diriger vers le sud. Les insurgés ont de grandes provisions de poudre, mais ils manquent d'artillerie. Pendant les journées du 23 au 25, 900 hommes de troupes régulières ont été équipés à Cracovie. Les milices et les paysans armés forment un effectif d'environ 20,000 hommes. Mais d'assez forts détachements ont été envoyés aux diverses frontières. Des Polonais au service de la Russie ont dévotement épuisé tout et à la fin de leurs régiments. Les troupes autrichiennes arrivent de tous côtés. Le feld-marchal-lieutenant comte Warha doit en prendre le commandement supérieur. »

La *Gazette de Breslau* du 1^{er} mars, comme la *Gazette d'Augsbourg*, d'une défaite que les insurgés auraient essuyée à Gnapy, mais, suivant le premier de ces journaux, cette défaite aurait été de peu d'importance.

« Un bataillon russe qui était destiné à renforcer la garnison de Cracovie a été retenu aux frontières sur la nouvelle que cette ville avait été évacuée par le détachement autrichien qui l'avait occupée.

L'ordre a été donné dans le royaume de Pologne de concentrer sur Kielce dix mille hommes de toutes armes avec de l'artillerie. Ces troupes une fois réunies, marcheront sur Cracovie pour y rétablir l'ordre et la paix.

Dans le royaume, l'ordre matériel n'a guère été troublé. A Siedlce, en Podlachie, quatre gentilshommes seulement, sur l'inspiration d'un propriétaire venu de Posen, avaient essayé d'un mouvement; ils s'étaient fait suivre de quinze paysans, dont dix les abandonnèrent en route; ils parurent sur la place publique, tuèrent deux invalides en faction et en blessèrent deux autres. A l'arrivée de quelques cosaques accourus sur les lieux, les assassins se sont enfuis. Un domestique militaire a arrêté trois des paysans, et le lendemain matin les gens de la campagne garrotèrent les quatre assassins et les livrèrent aux militaires russes.

Tel est le seul fait qui se soit passé dans le pays. Même sur la frontière de Cracovie, on n'a rien vu de remarquable. Des avis anghyines annonçaient des émeutes, mais les jours qu'ils indiquaient se sont écoulés sans que rien ait été entrepris. D'ailleurs des mesures sont prises partout pour maintenir l'ordre.

Le *Courrier de Nuremberg* mande, d'après une correspondance de Vienne, 28 février, que les Russes auraient pris d'assaut la ville de Cracovie. Comme on a reçu par Breslau, du 1^{er} mars, des nouvelles de Cracovie qui vont au moins jusqu'au 28 février, cette nouvelle doit être regardée comme prématurée.

Suivant une lettre publiée par la *Gazette de Voss* de Berlin, une tentative de contre-révolution aurait eu lieu à Cracovie le 26; elle aurait été immédiatement comprimée; mais elle ne pourrait manquer de se répéter avec une nouvelle force à la première occasion.

Cependant, dit la *Gazette de Spener*, Cracovie se fortifie de tous côtés pour

suppléer, mais au chevalier.

« Mes écuries sont à votre service, vicomte, dit Monte-Christo; mais vous allez vous tuer de fatigue en courant la poste à cheval; prenez une calèche, un coupé, quelque voiture. »

« Non, le cheval n'est pas long, et puis j'ai besoin de cette fatigue que vous craignez tant pour moi, elle me fera du bien. Albert fit quelques pas en tournant comme un homme frappé d'une balle, et alla tomber sur une chaise près de la porte.

Monte-Christo ne vit pas cette seconde faiblesse; il était à la fenêtre et criait :

« Ah, un cheval pour M. de Morceri! qu'on se le tâte, il est pressé! Ces paroles rendirent la vie à Albert, il s'élança hors de la chambre, le comte le suivit.

« Merci! murmura le jeune homme en s'élançant. Vous reviendrez aussi vite que vous pourrez, Florentin. Y a-t-il un mot d'ordre pour qu'on me donne les chevaux? »

« Pas d'autre que de rendre celui que vous montez; on vous en scellera l'attelage même en route.

Albert allait s'élaner. Il s'arrêta.

« Vous trouvez peut-être mon départ étrange, dit le jeune homme; vous ne comprenez pas comment quelques lignes écrites sur un journal peuvent mettre un homme au désespoir; eh bien! ajoutez-y et lui jetant le journal, il se cacha dans un coin, et se mit à pleurer.

contenait un journal et une lettre.

— De qui cette lettre? demanda vivement Albert.

— De M. Beauchamp, répondit Florentin.

— C'est monsieur Beauchamp qui vous envoie alors?

— Oui, monsieur. Il m'a fait venir chez moi, m'a donné l'argent nécessaire à mon voyage, m'a fait venir un cheval de poste, et m'a fait promettre de ne point m'arrêter que je n'aie rejoint monsieur; j'ai fait la route en quinze heures.

Albert ouvrit la lettre en frissonnant. Aux premières lignes il pâlit et un cri, et saisit le journal avec un tremblement visible.

Tout à coup ses yeux s'obscurcirent, ses jambes tremblèrent et se dérober sous lui, et, prêt à tomber, il s'appuya sur Florentin, qui étendait le bras pour le soutenir.

« Pauvre jeune homme! murmura Monte-Christo si bas que lui-même n'eût pu entendre le bruit des paroles de compassion qu'il prononçait; il est donc dit que la faute des pères retombera sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération!

Pendant ce temps Albert avait repris sa force, et, continuant de lire, il secoua ses cheveux sur sa tête mouillée de sueur, et, froissant lettre et journal :

— Florentin, dit-il, votre cheval est-il en état de reprendre le chemin de Paris?

— C'est un mauvais bidet de poste éculé.

— Oh! mon Dieu! et comment était la maison quand vous l'avez quittée?

— Assés saine; mais en revenant du chez M. Beauchamp, j'ai trouvé madame dans les larmes, elle m'avait fait demander pour savoir quand vous reviendriez. Alors je lui ai dit que j'allais vous chercher de la part de M. Beauchamp. Son premier mouvement a été d'embrasser le bras comme pour m'arrêter, mais après un instant de réflexion :

— Oui, allez, Florentin, a-t-elle dit, et qu'il revienne.

— Oui, ma mère, oui, dit Albert, je reviens, sois tranquille, et ton cœur à l'instant. Mais, avant tout, il faut que je parte.

Et il reprit le chemin de la chambre où il avait laissé Monte-Christo.

Ce n'était plus le même homme, et cinq minutes avaient suffi pour opérer chez Albert une triste métamorphose; il était sorti dans son état ordinaire, il regardait avec la voix altérée, le visage sillonné de rougeurs fébriles, l'œil étincelant sous des paupières veinées de bleu, et la démarche chancelante comme celle d'un homme ivre.

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

Monte-Christo le suivit des yeux, et le vit aller le valet qui, tout essoufflé, tira de sa poche un petit paquet cacheté. Le petit paquet

« Et il se précipita hors de la porte de la chambre.

être en état de résister à une attaque des troupes prussiennes et autrichiennes. De la frontière de Cracovie, le gouvernement révolutionnaire a fait élever de distance en distance des espèces de signaux pour annoncer l'approche de l'ennemi. Les Prussiens et en général les Allemands sont traités avec beaucoup d'égards à Cracovie, et on évite avec grand soin tout ce qui pourrait avoir l'air hostile contre la Prusse. Il n'y a pas d'autres troupes en ce moment à Cracovie que 6000 hommes armés de fusils. Les insurgés ont de grandes provisions de poudre, mais ils manquent d'artillerie. Pendant les journées du 23 au 25, 900 hommes de troupes régulières ont été équipés à Cracovie. Les forces dont l'insurrection dispose forment un effectif d'environ 20,000 hommes, y compris les milices et les paysans armés. Des Polonais au service de la Russie ont déserté en plein jour et à la vue de leurs régiments.

On apprend toujours de nouveaux détails sur les cruautés exercées lors de l'explosion du mouvement révolutionnaire à Cracovie. Il se trouve actuellement au couvent des frères de la charité, où on espère le rétablir, un individu qui a été gravement blessé à cette occasion. Allemand d'origine, il a été longtemps au service militaire de la république, et en dernier lieu employé aux travaux de chemin de fer de Cracovie. On le força à entrer dans les rangs des insurgés, il aura probablement montré peu de goût pour la cause de la révolution ou éveillé quelque soupçon; quoi qu'il en soit, il fut bientôt arrêté avec deux autres individus et on lui déclara qu'il allait être mis à mort. À peine ces paroles eurent-elles été prononcées par un Polonais lâcha la détente de son fusil, qui rata heureusement; quelques insurgés s'étant alors jetés sur lui, le sabrèrent impitoyablement et le laissèrent pour mortel. Il se fit retirer et fut transporté tranquillement, il se leva et fut entraîné de force pour se transporter jusqu'à la frontière de Prusse, d'où il a été transporté ici; des dépositions ont été consignées dans un procès-verbal.

Podgorze, 27 février.

C'est hier après-midi que le général-major de Collin est sorti de Wadowice, suivi de cinq compagnies du régiment d'infanterie de Schmechling, d'un bataillon du régiment d'infanterie de Fürstenwârther, du 18^e bataillon de traviennes, d'un escadron du régiment de chevau-légers empereur Ferdinand et d'une demi-batterie. Après avoir séjourné pendant la nuit à Isdebnik, il continua sa marche pour arriver vers les 8 heures du soir devant Podgorze. Les insurgés s'étaient établis dans les premiers étages des maisons et de la caserne, d'où ils firent feu sur les assaillants; après une courte résistance, ils quittèrent leurs postes et se retirèrent en hâte le pont jusqu'à Cracovie, à laquelle ils ont subi de grandes pertes par la mitraille. Au instant après, le général de Collin a été attaqué du côté opposé par une bande sortie d'un peu de Cracovie pour se diriger sur Wieliczka. Les troupes se précipitèrent avec une nouvelle ardeur sur cette bande et en tuèrent beaucoup d'hommes, firent prisonniers 89 d'entre eux et mirent le reste en déroute. Les troupes ne comptent qu'un mort, le sous-lieutenant Saldorf, du régiment de Schmechling, et 7 blessés. Demain il entrera dans Cracovie un bataillon d'infanterie du régiment de Landwehr de Bâle, deux autres compagnies du régiment de Landwehr de Schmechling et un autre escadron de chevau-légers empereur Ferdinand. Quant à l'état des choses à Wieliczka, on n'en a reçu aucune nouvelle jusqu'ici. Cependant le lieutenant-colonel autrichien Benedek, qui s'est mis à la tête des paysans fidèles, a fait subir un terrible échec aux insurgés cracoviens qui étaient parvenus jusqu'au delà de Wieliczka.

Une lettre de Vienne, 2 mars, contient ce qui suit :

Des rapports officiels de Wadowice mandent qu'une attaque faite par le militaire autrichien, stationné à Bochnia, a été couronnée du plus entier succès. Une foule de paysans s'étaient joints aux troupes. Tous les rapports des parties de l'Est et de l'Ouest de la Galicie sont d'accord sur les résultats favorables obtenus de la part des troupes contre les insurgés. Les émeutiers continuent à être délivrés aux autorités par les paysans et le militaire. La tranquillité la plus parfaite règne à Lemberg. On a envoyé des troupes de la garnison de cette ville dans le plat pays au secours des habitants du cercle et pour escorter les insurgés prisonniers. Dans les villages, les habitants se sont promoués contre les Prussiens. La communication entre le corps du général Collin et les troupes prussiennes est établie.

Nouvelles d'Angleterre.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)
Londres, 7 mars.

Au commencement de la séance de ce jour la chambre des communes s'est formée en comité pour la continuation de la discussion des détails du bill sur les céréales.

M. W. Ostanley a proposé un amendement tendant à remplacer les droits actuels sur les grains étrangers par les droits suivants: cinq shellings par quarter sur le froment, 2 shellings et demi sur l'orge et 2 shellings sur l'avoine; les droits sur les farines dans la même proposition.

Le colonel Wood a combattu cet amendement, qui suivait l'ordre d'un autre objet que de retarder l'adoption du projet qui est en ce moment soumis à la chambre.

M. S. O'Brien a vivement protesté, au nom du parti protectionniste, contre l'intention de la part de ce parti de vouloir faire traîner la discussion en longueur par des incidents et des amendements inutiles.

La discussion continuait au départ du courrier.

A la chambre des lords le comte de St-Germans a proposé la 3^e lecture du bill pour la protection des personnes et des propriétés en Irlande. Le noble lord a présenté en même temps quelques modifications dont la discussion a fait ressortir la nécessité.

L'adoption de ce projet est impatiemment attendue en Irlande et si M. O'Connell et ses amis le repoussent, d'autre part un grand nombre de pétitions arrivent tous les jours à la chambre des lords pour réclamer la prompte adoption.

La question doit être du reste une des plus importantes que la chambre des communes sera appelée à discuter dans cette session et, si l'on en juge par la violence des attaques dont le projet ministériel est l'objet au sein de l'association du appel, les membres de cette association qui font partie de la chambre, combattent avec une vivacité et une énergie extraordinaires, ce qui ne l'empêchera pas d'être adopté à une très grande majorité. On a vu cependant que les membres de la chambre, sur l'urgence de certaines lois, ont pu mettre un terme aux orages oratoires qui jettent l'épouvante dans une partie de l'Irlande.

Une chose remarquable, c'est qu'il y a unanimité dans la presse quotidienne de Londres pour appuyer le projet du gouvernement, un ou deux journaux peuvent bien trouver quelque chose à redire dans les détails, dans la pratique, les moyens d'applications; mais leur critique ne porte ni sur le principe ni sur les points essentiels du projet.

Le ministère anglais a éprouvé un échec, le 5, à la chambre des communes. Une motion d'enquête sur l'administration du *Workhouse* et de l'union paroissiale d'Andover a été adoptée à la majorité de 92 voix contre 69, malgré l'opposition de sir James Graham, secrétaire d'état de l'intérieur. On se rappelle que la presse a signalé dans le mois de septembre dernier les graves abus dont les directeurs de ces établissements s'étaient rendus coupables, et les tristes scènes dont ils ont été le théâtre. C'est sur ces abus et sur la conduite des commissaires de la loi des pauvres que doit porter l'enquête parlementaire proposée par M. Etwal et M. Christie et ordonnée par la chambre.

L'affaire des religieuses basiliennes de Minsk est destinée à occuper longtemps encore l'opinion publique en France comme en Angleterre, comme en Allemagne. Déjà le parlement a été saisi d'une première motion relative à cette affaire; hier encore M. Cowper a présenté à la chambre des communes une motion pour demander communication de toutes les dépêches reçues par le secrétaire d'état des affaires étrangères contenant des renseignements sur les persécutions infligées aux nonnes basiliennes de Minsk; cette motion avait pour but de connaître les sentiments de la chambre et de la nation britannique à cet égard. L'orateur, en développant sa motion, a répété le récit tant de fois publié des persécutions vraies ou prétendues attribuées au gouvernement russe du aux papes grecs.

La motion a été appuyée par M. Wyse.

Voici ce qu'a répondu sir Robert Peel, au nom du cabinet :

Je ne puis fournir à la chambre aucun renseignement authentique sur les faits en question, le gouvernement n'ayant reçu du représentant de S. M. à la cour de St-Petersbourg aucune dépêche qui puisse y jeter quelque lumière. Tous les rapports officiels que nous avons eus se résument en une dépêche du consul britannique à Varsovie, homme respectable et d'un esprit supérieur, qui ayant lu dans les journaux français le récit de barbaries révoltantes qui auraient été commises en Pologne, a cru de son devoir d'en écrire au secrétaire d'état des affaires étrangères, en déclarant que les faits rapportés étaient sans fondement ou du moins grossièrement exagérés. Voilà tout ce que le gouvernement a reçu de renseignements à ce sujet. Dans ces circonstances je crois devoir combattre la motion. Si les atrocités dont les journaux ont parlé, ont été commises en effet, je crois fermement qu'elles ont eu lieu sans l'autorisation et l'approbation de l'empereur Nicolas. J'ai appris du représentant de S. M. L. auprès de notre cour que l'on a parlé de cette affaire à l'empereur pendant son séjour à Rome, qu'il en a manifesté la plus grande surprise, et qu'il a dit que tout cela s'était fait à son insu, ajoutant qu'il se retirait dans son appartement, ne donnant immédiatement aucune réponse. J'ai donc tout lieu de croire, je le répète que ces exagérations ont été commises à l'insu de l'empereur et pour ce motif je conjure tous les honorables membres de cette chambre de suspendre leur jugement sur ce sujet. J'engage en outre la chambre comme corps législatif de ne pas poser le précédent de l'intervention dans les actes d'un autre pays. J'engage les membres de cette chambre sur le récit de pareils faits, quant à l'usage de ces récits, exacts j'en éprouverais le regret le plus profond et je n'hésiterais pas à qualifier de la manière la plus sévère une telle violation des droits de la conscience et de l'humanité.

Faisant ensuite allusion à la discussion qui a eu lieu dans la chambre sur les faits relatifs au *Workhouse* d'Andover l'orateur ajoute: Nous venons de nous occuper pendant quatre heures des scènes les plus révoltantes; on vous a parlé d'hommes employés à broyer des os, on vous a montré quelques-uns de ces malheureux réduits à convulser à dévorer la miette de ces os souvent corrompus. Qu'y a-t-il de plus affreux que ce spectacle? et bien sûr une des deux chambres françaises avait l'idée d'intervenir dans cette affaire; n'en soyez-vous pas vivement offensés? N'engageriez-vous pas la législature française à s'en rapporter à la justice, à la sagesse du parlement britannique? vous ne voyez-vous pas que si l'on s'engageait dans une telle voie, on pourrait et on le tenterait certainement dans tous les autres pays? J'espère encore une fois que les honorables membres de cette chambre s'abstiendront d'exprimer leur opinion sur les faits articulés et de poser ainsi un précédent qui retomberait sur eux et qui leur démontrerait le danger d'intervenir dans les affaires intérieures des autres États.

M. Cowper s'est déclaré satisfait de ces explications et a retiré sa motion.

Affaires de Suisse.

Berne, le 2 mars.

C'est aujourd'hui qu'ont lieu, dans tout le canton, les élections pour la nomination des membres de la constituante. Demain on en connaîtra le résultat, mais je ne puis vous assurer par avance qu'il sera favorable au parti de la révolution. Déjà la ville de Berne s'est prononcée pour lui, non pas unanimement, il est vrai, mais à une assez forte majorité. A 4 heures où je vous écris, les radicaux célèbrent leur victoire, et le canon retentit sur les hauteurs. Belle victoire, en vérité, et le parti triomphant et comme il y a lieu d'en être fier, Berne avait un gouvernement à qui l'on ne pouvait reprocher que son incapacité à s'occuper de la politique radicale, mais qui maintient l'ordre et le respect de la loi. Il avait une constitution assez libérale pour avoir prévu elle-même le cas de sa révision et pour en avoir prescrit les règles. On déchire la constitution; on insulte le gouvernement, on attend qu'on le mette à la porte; on convoque une constituante, comme si le canton n'avait en jusque-là ni constitution, ni loi, ni gouvernement; on fait table rase dans un pays où il y a ni privilèges, ni rangs, ni abus d'aucune sorte autres que les abus de la démagogie; puis on chante sa propre gloire et l'on remplit la Suisse du bruit des canons et de la fumée de la poudre. Voilà les victoires de radicalisme!

Il y a environ, dans la ville de Berne, 1,800 votants, qui sont répartis à peu près comme suit:
700 noirs (c'est ainsi qu'on désigne les partisans de l'ancien régime);
800 blancs, ou radicaux;
300 gris, ou libéraux.
Les gris, n'ayant pas accordé aux noirs, ont voté avec les radicaux; et leur vote a fait gagner plusieurs élections. Néanmoins, M. Neuchâtel a été élu dans deux collèges, et il en a été de même de M. Blosch. Vous savez que M. Blosch est le chef des conservateurs ou blancs, comme M. Neuchâtel est celui des radicaux modérés.
Vous avez vu que le grand conseil avait chargé une commission composée de cinq membres de lui faire un rapport et une proposition sur le projet des neuf membres du gouvernement qui se sont rendus coupables de penser et de dire que la

constituante était contraire à la constitution, ce qu'à la vérité la constitution dit bien assez elle-même. La commission est gênée; elle ne demande pas la mort des coupables; à la majorité de 4 contre 1, elle a conclu à la destitution, sans phrases.

Voilà donc un gouvernement inutile, car les conclusions de la commission seront sans aucun doute adoptées; M. Neuchâtel, et probablement une partie de ses complices, chassés du gouvernement, et envoyés par le vœu de plusieurs collèges dans la constituante.

— Du 3 mars. — La journée d'hier a tranché d'une manière encore plus significative que le vote du 1^{er} février, la lutte qui s'est engagée entre le parti gouvernemental et les associations populaires. Il s'agissait de nommer 139 députés à l'assemblée constituante décrétée par le grand conseil, le 5 février, c'est-à-dire un député par 3,000 âmes de population.

Le parti libéral avancé a remporté une victoire complète dans le plus grand nombre de districts, car il a obtenu 108 nominations, tandis que le parti qui est actuellement au pouvoir n'en a obtenu que 22. Les autres choix appartiennent soit à l'ancienne aristocratie (deux députés), soit au parti ultramontain (sept députés).

Ce qui est surtout caractéristique dans les élections qui viennent d'avoir lieu, c'est que sur dix-sept membres dont se compose le conseil d'état, six seulement ont trouvé grâce devant les électeurs.

Demain, le grand conseil se réunira de nouveau pour entendre les propositions définitives de la commission nommée pour examiner la conduite des neuf conseillers d'état signataires de la déclaration du 27 janvier. On croit qu'elle proposera leur révocation. Sur ces neuf, six n'ont pas été élus à l'assemblée constituante.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Montevideo le 8 octobre, dernier, au journal *l'Universal*.

« Nous vous recommandons particulièrement, comme ami de notre patrie, de réclamer énergiquement contre le horrible trafic de noirs vivants et livrés à quelques misérables égoïstes qui vendent leurs compatriotes.

Le 4 octobre 1845 il s'est passé ici un événement assez sérieux: Dans l'intention de célébrer à Montevideo le serment prêté à la constitution, et la déclaration de la France et de l'Angleterre en faveur de ce gouvernement, il avait été ordonné qu'un spectacle public, des courses de bagues et autres réjouissances auraient lieu sur la place, qui, à cet effet, devait être décorée de pyramides, de mâtures, etc.

Le 3, à 4 heures après midi, on plaça sur une des colonnes ou pyramides, parmi d'autres figures et emblèmes, le sujet suivant: Un indien brisant les chaînes de l'esclavage et foulant aux pieds un lion et la couronne de Castille. Cette image à l'Espagne, fut des conséquences fâcheuses: le 4 au matin un grand nombre d'Espagnols de toute classe se promenaient sur la place publique en manifestant leur indignation. On rendit compte au gouvernement de la manifestation que cet allégorie injurieuse avait causée parmi les Espagnols et de leur projet de la briser, et il se décida à l'enlever vers les onze heures du matin, mais les esprits étaient déjà irrités, et le soir même le feu fut mis à la colonne où avait été placé l'emblème humiliant pour l'Espagne.

Le 5, à 8 heures, au moment où la place était envahie par la foule, on entendit retentir le cri de vive l'Espagne! Des soldats de la troupe de ligne espagnole s'emparèrent du drapeau castillan qui était arboré à côté de celui de la République, brisèrent les colonnes, les lanternes et tous les autres objets qui décoraient la place, tuèrent 3 hommes et promènèrent la bannière castillane par toutes les rues aux cris de vive l'Espagne! Ils ne se retirèrent qu'à 2 heures du matin. Le gouvernement, loin de les punir, appela plusieurs de ces soldats et leur dit que ce n'était pas sa faute si l'on avait placé en public les emblèmes qui avaient occasionné leur mécontentement.

— La Gazette de Cologne publie au sujet des nouveaux secrétaires d'Allemagne, l'ordre suivant, émané du cabinet d'Autriche:

Vienne, le 21 février 1846.

Circulaire du premier chancelier aux chefs de province en Bohême, en Moravie et en Silésie, Galicie et Autriche, en Styrie et du littoral.

1^{er}. Les catholiques dits allemands, ne faisant partie d'aucune communauté religieuse reconnue dans la monarchie autrichienne, sont une catégorie illégitime, et n'ont aucun droit au séjour dans l'empire; ceux qui en font partie pendant un certain temps doivent être considérés comme étrangers et être soumis par eux, d'après les lois de leur pays d'origine, à la dernière section de code, comme avant qu'ils n'aient été admis.

2^e. Les ambassades autrichiennes sont chargées de viser le passeport de tout étranger, dans l'intérieur de la monarchie, qui fait partie de cette secte. Si un d'eux franchit la frontière sans avoir présenté son passeport au visa il devra être immédiatement soumis à une instruction judiciaire, renvoyé au pays, en donnant connaissance du fait à l'ambassade autrichienne respective.

3^e. Lorsque des sujets autrichiens, résidant à l'étranger et appartenant à cette secte, voudront rentrer dans leurs foyers, l'ambassadeur autrichien les invitera à abandonner la secte en question, et à se mettre en règle en rentrant dans une des communautés reconnues par l'état.

4^e. Lorsque des étrangers habitant la monarchie autrichienne feront partie de cette secte, ils seront tenus de quitter le pays sans délai.

5^e. Relativement aux sujets autrichiens faisant partie de cette secte ou qui désireront en faire partie, aussi longtemps qu'ils n'auront commis aucune action répréhensible, ils devront se mettre en règle d'après le § 2, ou, dans le cas contraire, émigrer. Si ces sujets ont opté pour l'émigration, on exigera qu'ils se conforment, dans le délai le plus rapproché possible, aux dispositions des paragraphes relatifs à la patente concernant les émigrations de l'an 1832, et qu'ils se préparent sur-le-champ à quitter le territoire autrichien.

6^e. Dans le cas de mort de ces sectaires, aucune cérémonie funéraire ne pourra avoir lieu, si les parents de l'individu qui a été ainsi frappé par la loi n'ont donné par écrit leur consentement. Le corps sera inhumé en silence par l'intervention de l'autorité politique. Pour constater la naissance et le décès, et les inscrire dans le livre de naissance et le livre mortuaire de la commune à laquelle l'individu appartenait, s'il n'avait pas changé de religion, il faudra s'adresser au prêtre respectif. Dans certaines circonstances, attendu que les registres de naissance et de décès forment en outre des matrices, l'autorité locale aura à intervenir.

7^e. S. M. l'empereur ne voulant avoir à son service ni à celui des domestiques ou des commensaux, aucun fonctionnaire qui appartienne à cette secte, il est établi que, dès qu'un fonctionnaire public se dira déclaré pour cette secte, il devra être traité selon la prescription de § 5.

8^e. Les autorités auront à veiller sur la stricte observation des règles prescrites concernant l'instruction et l'éducation des enfants; et en particulier celles qui touchent la religion.

9^e. Les autorités politiques sont non-seulement tenues de surveiller avec soin tous les troubles religieux, toutes les contraventions aux ordonnances impériales qui se rattachent à l'exercice du culte, mais encore, lorsqu'une contravention de ce genre est découverte, de punir sans retard, et punir selon les règles existantes; mais, comme le clergé est appelé à s'opposer à la naissance et à la propagation de ladite secte, par les moyens qui ressortent de leur mission avec un zèle vigilant et prudent, les autorités ecclésiastiques devront être invitées à donner, à cet égard, au clergé, les instructions convenables.

— On écrit de Palerme, 18 février.

Le consentement de S. M. l'empereur au mariage de S. A. I. le prince royal de Wurtemberg étant arrivé avant hier, cette joyeuse nouvelle a été célébrée à Otaviano par les cavaliers et les dames qui composent la suite de S. M. l'impératrice. Conformément à l'avis des médecins, le départ de S. M., qui devait avoir lieu au commencement de mars, a été renvoyé à

